Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 10 (1881)

Heft: 4

Rubrik: Causerie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De ton saint culte en moi ranime la ferveur,
De tes brûlants rayons réchauffe ma tiédeur
O Muse bienfaisante, et quand ma voix t'appelle,
Dans ton temple enchanté porte-moi sur ton aile.

En mars 1881 A. MICHAUD.

Causerie

L'un de nos collaborateurs nous écrit :

« Ne serait-il pas possible d'introduire dans le *Bulletin* le système des questions et des réponses, questions ayant trait à la pédagogie, à la langue, à la littérature, à la législation scolaire, etc. ? Les questions posées dans un numéro seraient résolues dans le numéro suivant ou même dans celui renfermant la demande, ce qui serait préférable. — C'est une idée toute personnelle que je me permets de vous soumettre, et si vous abondiez dans mon sens, je prendrais dès à présent la liberté grande de vous poser une question qui intéresse tous ceux qui ont un cours de perfectionnement à diriger.

Voici :

« Les recrutables porteurs d'un catalogue d'école secondaire où ils figurent avantageusement, sont-ils astreints à l'examen pédagogique fédéral ? »

Réponse. Voici comment s'exprime, au sujet du point qui vous occupe, le *Règlement fédéral* pour les examens des recrues et les écoles complémentaires.

« Art. 5. Les experts sont autorisés à se faire présenter, par toutes les recrues qui ont fréquenté une école supérieure pendant au moins deux ans (école réale, école secondaire, école industrielle et agricole, école normale d'instituteurs, gymnases, etc.), des certificats scolaires constatant leur degré d'instruction. Si ces certificats leur paraissent satisfaisants et dignes de foi, le contenu en sera inscrit sans autre dans les tableaux et dans le livret de service des intéressés ; dans le cas contraire, l'expert a le droit de les examiner sur toutes les branches ou sur quelques-unes d'entre elles. » A. P.

P.-S. Nous nous ferons un plaisir de répondre toujours dans la mesure de nos force, aux diverses questions que l'on voudra bien nous adresser. LA RÉDACTION.

CORRESPONDANCE

Bien cher monsieur le Rédacteur,

Vous m'avez demandé comment je me suis pris pour faire ma collection de choses, et de quelle manière je donne ces leçons. C'est avec plaisir que je réponds à votre désir.

Dès le mois de novembre déjà, j'ai commencé à cueillir toutes espèces